



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Doubs – Canton de Besançon

Commune de **DANNEMARIE SUR CRETE**

ANNEE 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 03 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mars à vingt heures,

Les membres du conseil municipal de la commune de Dannemarie sur Crête (15 membres en exercice) se sont réunis, après convocation en date du 15 03 2023, sous la présidence de M. Sébastien PERRIN, maire de la commune.

Convoqués : Mmes et MM. Sébastien PERRIN – François RAUSCHER – Martine LEOTARD - Cyril LINDEPERG – Delphine DOMBRET - Jean-Luc BARBIER – Adeline ALVES-COUTHINO - Pascal BILON - Benoit COELO – Estelle ECARNOT – Marie-Thérèse FIGUET - Vincent LEGUYON – Grégory PAUL – Mathilde COURTOIS- Camille RUAULT

M. Sébastien PERRIN a procédé à l'appel des conseillers municipaux.

8 Présents : Mmes et MM. Sébastien PERRIN – François RAUSCHER – Cyril LINDEPERG – Delphine DOMBRET – Jean-Luc BARBIER – Pascal BILON - Benoit COELO — Mathilde COURTOIS.

4 Procurations :

Martine LEOTARD a donné procuration à Jean-Luc BARBIER

Marie-Thérèse FIGUET a donné procuration à Delphine DOMBRET

Grégory PAUL a donné procuration à Benoit COELO

Adeline ALVES-COUTINHO a donné procuration à François RAUSCHER

3 Absents :

Estelle ECARNOT, Vincent LEGUYON, Camille RUAULT

Nombre de votants : 12

Préambule

- Contrôle du quorum : 8

○ Désignation du secrétaire de séance : Pascal BILON

Ouverture de la séance à : 20h05

DELIBERATION 2023-11 : Débat d'Orientation Budgétaire

Le maire présente le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)

Le DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif pour le département, toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les syndicats intercommunaux et syndicats mixtes qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Ces dispositions s'appliquent également aux établissements publics administratifs et aux établissements publics industriels et commerciaux rattachés aux précédents (CCAS, caisse des écoles, office de tourisme communal et intercommunal...)

La tenue du DOB constitue une formalité préalable substantielle à l'adoption du budget primitif.

Bien que ce ne soit pas une obligation pour la commune de Dannemarie sur Crête, le conseil municipal a décidé

de renouveler pour la deuxième année la tenue d'un DOB.

Les débats se sont organisés de manière suivante :

Un audit de début de mandat

1 débat portant sur le bilan 2020 - 2021

2 débats en équipe municipale

Travail en municipalité (maire, adjoint-e-s, conseiller municipal délégué)

Il est pris acte du Débat d'Orientation Budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel il se tient ainsi que de sa transmission à l'ensemble des conseillers.

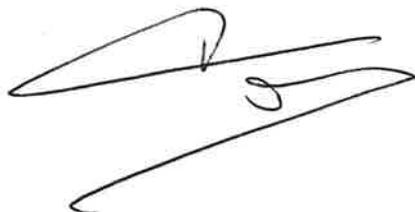
DÉBAT ET VOTE

AUCUNE REMARQUE N'EST FORMULÉE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
valide le ROB présenté :

par 12 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

Le secrétaire de séance
Le 23 03 2023



Le maire, Sébastien PERRIN
Le 23 03 2023

